

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2026
- Vote du compte administratif 2025 Multiservices (délibération)
- Approbation du compte de gestion 2025 Multiservices (délibération)
- Vote de l'affectation du résultat Multiservices (délibération)
- Vote du Budget primitif 2026 Multiservices (délibération)
- Vote du compte administratif 2025 Budget principal (délibération)
- Approbation du compte de gestion 2025 Budget principal (délibération)
- Vote de l'affectation du résultat budget principal (délibération)
- Fongibilité des crédits (délibération)
- Vote du Budget primitif 2026 budget principal (délibération)
- Indemnités des élus (délibération)
- Aérotherme salle Jeanne d'Arc (délibération)
- Emprunt camion (délibération)
- Convention CDC, implantation de conteneurs à Saint Gilles (délibération)
- Convention ACTE, dématérialisation des actes budgétaires et administratifs
- Tenue du bureau de vote
- Affaires diverses

Date de convocation : 27 février 2026

Conseillers présents : Jean-Pierre ROCTON, Anne-Cécile SUZANNE, Claude AVELINE, Michel BORDEAUX, Céline DUMONT, Rémy GALICHER, Marie-Claude LEMAIRE, Gabriel KRIELAART, Laurence MACÉ.

Absents : Rémi BUOT, Alain CORDIER, Estève MARCHAND, Sabrina BARREAU

Secrétaire de séance : Laurence MACÉ

✓ Approbation du compte rendu du 26 janvier 2026

Monsieur le maire demande aux conseillers de se prononcer sur le compte-rendu qui a été établi pour la réunion du Conseil du 26 janvier 2026

**Le Conseil Municipal, par une abstention):
APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2026**

✓ Vote du Compte Administratif 2025 du multiservices (délibération)

Monsieur AVELINE, doyen du conseil municipal cède la parole à madame SUZANNE, responsable aux finances communales, qui donne lecture à l'assemblée du compte administratif 2025 du budget annexe multiservices.

Ce dernier fait ressortir un déficit d'investissement de 330,65 € et un excédent de fonctionnement de 3 159,67 € €
Après étude et délibération, monsieur le maire s'étant retiré, le compte administratif 2025 du Multi services est accepté à l'unanimité (07 voix « pour », 0 voix « contre » 0 abstention)

✓ Approbation du compte de gestion 2025 budget multiservices

Monsieur le maire ayant réintégré la séance présente à l'assemblée le compte de gestion du Commerce multiservices établi par madame BOURBAO, en concordance avec les comptes communaux.
Après délibération, le compte de gestion 2025 est approuvé à l'unanimité.

✓ Affectation du résultat, Budget multiservices

Le Conseil Municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement :

- un résultat reporté de l'exercice 2024	662,18 €
- un résultat positif pour l'exercice 2025	2 497,49 €
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2025	3 159,67 €

En section d'investissement :

- un résultat reporté de l'exercice 2024	- 4 816,00 €
- un résultat de clôture de l'exercice 2025	4 485,35 €
- un solde des restes à réaliser 2025	0,00
- Soit un besoin de financement de	- 330,65 €

Décide, à **l'unanimité (09 voix « pour », zéro abstention, zéro voix « contre »)**, d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2026

- au compte 1068 (recettes)	330,65 €
-----------------------------	----------

En section de fonctionnement de l'exercice 2026

- le solde au compte 002 (Résultat)	2 829,02 €
-------------------------------------	------------

✓ **Vote du Budget primitif annexe multiservices 2026**

Madame SUZANNE donne lecture du projet de budget primitif 2026 concernant le commerce multi service et qui s'équilibre en section de fonctionnement à 6 829,02 € et en section d'investissement à 19 708,06 €

Après concertation, le Conseil Municipal vote à **l'unanimité (09 voix « pour », zéro abstention, zéro voix « contre »)**, le budget primitif 2026 du Commerce Multi services.

✓ **Vote du compte administratif 2025 budget principal**

Le doyen d'âge dirige la séance et cède la parole à madame SUZANNE pour présenter le compte administratif 2025 de la commune.

Ce dernier fait ressortir un déficit d'investissement de 150 049,80 € et un excédent de fonctionnement de 231 229,61 €, soit un résultat cumulé excédentaire de 81 179,81 €

Après étude et délibération, monsieur le maire s'étant retiré, le compte administratif communal 2025 est accepté à **l'unanimité (08 voix « pour », 0 abstention, 0 voix « contre »)**

✓ **Approbation du compte de gestion 2025 Budget principal**

Monsieur le maire ayant réintégré la séance, demande à madame SUZANNE de présenter à l'assemblée le Compte de Gestion 2025, du budget principal établi par madame BOURBAO, Comptable public, en concordance avec les comptes communaux.

Après délibération, le compte de gestion 2025 du budget principal est approuvé à **l'unanimité (09 voix « pour », zéro abstention, zéro voix « contre »)**.

✓ **Affectation du résultat Budget principal**

Le Conseil Municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement :

- un résultat de l'exercice 2024	194 493,03 €
- un résultat positif pour l'exercice 2025	36 736,58 €
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2025	231 229,61 €

En section d'investissement :

- un résultat de clôture de l'exercice 2024	95 630,46 €
- un résultat pour l'exercice 2025	- 245 680,26 €
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2025	- 150 049,80 €
- un solde des restes à réaliser	0,00 €
- Soit un besoin de financement de	- 150 049,80 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2026	
- au compte 1068 (recettes)	150 049,80 €
En section de fonctionnement de l'exercice 2026	
- le solde au compte 002 (Résultat reporté)	81 179,81 €

✓ Fongibilité des crédits (délibération)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à effectuer des virements de crédits dans la limite de 7,50 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, conformément à la délibération 22041313 du 13 avril 2022.

✓ Vote budget primitif 2026 Budget principal

Madame Suzanne présente le budget primitif établi avec l'aide de madame Oréart, conseillère aux décideurs locaux, pour l'année 2026 :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :	411 987,81 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :	1 032 293,25 €

Les principaux investissements sont les suivants :

AMENAGEMENT BOURG (Solde)	163 000,00 €
EGLISE	625 000,00 €
CAMION	26 000,00 €
AEROTHERME SALLE JEANNE D'ARC	3 500,00 €
ADRESSAGE PANNEAUX ET PLAQUES	10 000,00 €

Après concertation et délibération, le conseil municipal à l'unanimité (09 voix « pour », 0 abstention, 0 « contre » vote le budget primitif 2026 de la Commune.

✓ Indemnités des élus

Les barèmes relatifs aux indemnités des élus ont été augmentés par la Loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025. Ces nouveaux barèmes sont applicables dès le 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le maire rappelle que les adjoints et lui-même, ont souhaité en 2022 pour participer à l'effort collectif, que leurs indemnités soient de 50 % du montant maximal. Leurs indemnités ont ensuite été réévaluées par la délibération n°2024032909 du 29 mars 2024, ils perçoivent depuis 80% du montant maximal.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il souhaite conserver son indemnité en l'état. Il aimerait cependant que celles des adjoints suivent l'augmentation prévue par la loi de 2025. Il demande aux personnes concernées ce qu'elles en pensent.

Un des adjoints indique que cela lui est indifférent.

Après délibération, le conseil municipal par 7 voix « pour » et deux absentions décide :

- d'accepter la décision de Monsieur le Maire de ne pas modifier son indemnité soit 32,24 % du montant de l'indice brut 1027, majoré 835
- que les indemnités des adjoints seront réévaluées et fixées à 9,416% du montant de l'indice brut 1027, majoré 835.

Dit que cette décision est à effet au 1^{er} janvier 2026.

✓ Aérotherme Salle Jeanne d'Arc

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'un des aérothermes de la salle Jeanne d'arc est tombé en panne fin janvier. Monsieur Rousseau, électricien à Réveillon nous a fait parvenir un devis et a accepté, vu l'urgence de la situation, d'installer rapidement ce matériel et que sa facture soit réglée après le vote du budget.

Le devis pour ces travaux s'élève à 2 765 € HT soit 3 318 € TTC. Cette somme est prévue au budget primitif 2026 du budget principal.

✓ Emprunt Camion

Monsieur le maire informe le conseil que la délibération n° 2026012602 n'est pas réglementaire. Il n'est pas possible d'obtenir un emprunt tant que le budget primitif n'est pas voté. En conséquence, il demande à l'assemblée d'annuler cette décision.

Le budget primitif 2026 venant d'être voté, une proposition réactualisée a été demandée auprès de la Caisse d'épargne. Le taux d'emprunt passe de 3,24% à 3,26%

Après concertation et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'annuler la délibération n°206012602
-
- d'accepter la proposition de la Caisse d'épargne à savoir :

Montant de l'emprunt : 20 000 €

Prêt à taux fixe d'une durée de 6 ans avec amortissement constant du capital

Taux d'intérêt : 3,26%

Périodicité : trimestrielle (24 échéances)

Frais de dossier 100 €

Coût total de l'emprunt : 2 187,50 €

✓ Convention d'implantation et d'usage des conteneurs semi-enterrés CDC- Communes-SMIRTOM Avenant n°1

Les travaux d'installation de ces conteneurs étant finalisés, la CDC a pu établir la dépense réelle pour chaque collectivité concernée.

Ainsi, pour la commune de Mauves sur Huisne, le montant réglé par la Communauté de Communes s'élève à 7 444,80 € TTC. M. Aveline précise que cette dépense correspond au génie civil et à la pose des conteneurs. La dalle béton a été réalisée bénévolement par des membres du conseil, le coût des matières premières s'élevait à environ 2 000 €).

Ces travaux ont été réalisés pour le compte de la commune, ils seront incorporés dans l'inventaire communal, une écriture comptable étant prévue à ce titre au budget communal.

L'avenant n° 1 porte sur cette dépense. Monsieur le maire demande à l'assemblée de lui donner son accord pour signer ce document.

Après concertation, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer cet avenant.

✓ Convention « Actes »

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la loi des finances 2024 dans son article 202, a rendu obligatoire la production du compte financier unique (CFU) regroupant le compte administratif et le compte de gestion, à compter de l'exercice 2026.

Ce CFU doit être transmis au contrôle de légalité par voie électronique.

A cet effet, une convention doit être signée entre la Préfecture de l'Orne et la collectivité.

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil pour signer cette convention.

Après concertation, le conseil municipal donne pouvoir au maire de signer ce document.

✓ Tenue du bureau de vote

Trois permanences seront réalisées :

8 h – 11 h 30 : M. Bordeaux, Mme Dumont

11 h 30 – 15 h : M. Galicher, Mme Macé

15h – 18 h : Mme Lemaire, Mme Suzanne

A ces personnes s'adjoindra une personne par permanence de la liste de M. Chable. Etant convenu que M. Bordeaux, Mme Macé et Mme Suzanne tiendront le poste aux émargements de la liste électorale.

✓ Affaires diverses

- La Véloperche : les cyclos randonneurs du Perche et le cyclotourisme de Mortagne au Perche organisent une randonnée « La Véloperche » le dimanche 17 mai prochain. Plusieurs circuits seront proposés dont certains passeront à Mauves-sur-Huisne.
- Bus des familles : Le bus sera stationné durant toute la durée de la manifestation (4 à 5 semaines) sur le parking près du petit jardin de Claudie. Un arrêté sera pris en conséquence.
- Affaissement de terrain entre les deux ponts : les fortes pluies et inondations de février ont provoquées un glissement du terrain soutenant la route départementale entre le Pont Catinat et le pont du bief. Le Conseil départemental en relation avec l'architecte des bâtiments de France et la police de l'eau réfléchissent au chantier de restauration. Nous les avons informés de l'importance qu'il y avait à ce que ces travaux ne pénalisent pas les riverains et commerçants du village, déjà fortement impactés lors de la restauration du pont du bief.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE A 21 h 30 mn